

ROYAUME DU CAMBODGE
Nation Religion Roi

Conseil Constitutionnel
n°19/2003/CC.I

Phnom Penh, le 18 septembre 2003

A Sa Majesté Samdech Preah NORODOM SIHANOUK
Roi du Cambodge

O B J E T : La Haute Présidence de Votre Majesté à l'ouverture de la troisième
Législature de l'Assemblée Nationale

REFERENCE : Message Royal du 17 septembre 2003.

Sire,

Après avoir reçu le Message de Votre Majesté sus-référent, le Conseil Constitutionnel s'est réuni le 18 septembre 2003 et s'est prononcé à l'unanimité pour la convocation royale de la séance inaugurale de l'Assemblée Nationale conformément à l'article 82 de la Constitution dans les 60 jours au plus tard, à compter de la date des élections législatives. La Haute Présence de Votre Majesté à cette occasion revêtirait beaucoup d'importance pour la Nation et pour l'Assemblée Nationale. De plus, Votre Majesté a toujours daigné faire honneur à cette haute Institution Nationale en allant présider sa séance inaugurale.

Le Conseil Constitutionnel se permet de porter à la haute connaissance de Votre Majesté qu'il serait favorable pour la Haute Présence de Sa Majesté à cette séance inaugurale.

Daigne Votre Majesté agréer l'expression de nos sentiments très respectueux et très dévoués.

P. Le Conseil Constitutionnel
Le Président
Signé et cacheté: BIN CHHIN